



Le 28 mai 2010
N° 021 -2010

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Risques psychosociaux ou gare aux tabous ?

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'UCANSS et les caisses nationales ont décidé d'engager une enquête nationale sur l'identification des risques dits psychosociaux et des moyens propres à y remédier. Un prestataire spécialisé se verra confier la mission de mener à bien l'enquête dans le cadre d'un cahier des charges en cours d'élaboration à l'UCANSS. Dans cette action, l'UCANSS a annoncé ses intentions. Il ne s'agit pas de l'ouverture d'une négociation sur ce sujet brûlant mais d'associer les organisations syndicales nationales à la démarche et d'obtenir le consensus le plus large possible.

Sur le fond, il est opportun de rappeler que le SNFOCOS n'a pas attendu pour tirer la sonnette d'alarme. Depuis plusieurs années, nous attirons l'attention sur l'augmentation de la charge de travail et la pénurie organisée des moyens qui ont pour corolaire une réelle dégradation des conditions de travail de l'ensemble du personnel, en particulier, de l'encadrement. Le stress au travail s'est banalisé ! C'est pourquoi, les propos échangés lors de la première séance de travail laissent planer un certain doute sur les intentions réelles des organismes nationaux.

Après un exposé d'ensemble certes intéressant sur le problème, l'essentiel a été abordé. Dans sa présentation, l'UCANSS nous informe qu'on va engager une enquête sur un panel d'organismes qui permettra d'identifier des facteurs nationaux du risque. Les travaux semblent bien avancés puisqu'il a été indiqué d'une part que ce panel se composerait de 25 organismes et que, la première version du cahier des charges nous a été envoyée presque immédiatement après.

Pour sa part, le SNFOCOS s'est étonné de l'absence de centres informatiques dans cet échantillon alors que cette catégorie est particulièrement touchée depuis longtemps par les restructurations et reconversions de toute nature sans bénéficier d'un minimum d'accompagnement en matière de ressources humaines à quelques exceptions près. De même, les UGECAM ont été oubliées alors que le personnel des établissements aurait beaucoup à dire sur ce point.

La réponse a été surprenante : « il faut faire vite ; çà ne sera jamais statistique ! ». En clair, nous n'avons rien compris au processus. De surcroît, on nous a précisé que, dans la même ligne, les organismes qui avaient déjà engagé une démarche, autrement dit, les organismes à problèmes, « étaient exclus d'office ». Quant au choix du prestataire, il faut aller encore plus vite ! Le représentant de l'ACOSS a déclaré pour sa part : « on ne discute pas des COG » !

SOMMAIRE

P1 et 2

Risques psychosociaux
Rpn intéressement

P3

RPN Formation Professionnelle

P 4

Manifestation nationale 15.06
Retraites

P5

Inflexion de l'ONDAM



Retrouvez tous
nos articles sur
notre site :

www.snfocos.org

Bulletin d'information édité
par le SNFOCOS – Sous le
N° de Commission Paritaire
3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur
Gérant

Dans ces conditions, faut-il croire que les choix sont déjà faits et que les résultats sont prêts ? Les caisses nationales et l'UCANSS souhaitent obtenir un « consensus sur un diagnostic partagé ». Un tel consensus suppose au préalable qu'un minimum de bases objectives soit posé :

- ✓ L'enquête doit être confiée à un prestataire agréé,
- ✓ L'échantillon doit comprendre au moins une UGECAM,
- ✓ Les « organismes à problèmes » ne doivent pas en être exclus a priori.

Enfin, et c'est le plus important, l'enquête par sondage doit déboucher sur une réelle étude statistique avec l'évaluation des effectifs nécessaires pour remédier aux risques psychosociaux.

Lors de la deuxième réunion du groupe de travail, l'employeur a revu légèrement sa copie en proposant d'ajouter un centre informatique de chacune des branches et, à la demande générale, le panel a été porté à 28 organismes : 8 CAF, 5 URSSAF, 8 CPAM, 1 DRSM, 2 CARSAT et 3 CTI. Concernant les UGECAM, la CNAMTS et l'UCANSS annoncent la mise en œuvre d'une étude séparée. Le SNFOCOS demande que les UGECAM mais aussi le personnel des Agences Régionales de Santé issu de la branche maladie soient inclus dans l'étude nationale.

Nous sommes pour l'ouverture de ce dossier sans concession ni a priori. Dans le cas contraire, compte tenu des propos qui ont été tenus sur le refus de la remise en cause des COG ou sur « les risques du métier » des agents d'accueil, il est à craindre que cette affaire ne vise qu'à permettre à l'employeur de fuir ses responsabilités tout en les faisant porter à l'encadrement. Si ces tabous ne sont pas levés, le SNFOCOS n'adhèrera pas au consensus tant recherché.

Gino Sandri
Secrétaire national



Intéressement 2010 : épisode 2

Suite aux observations formulées par les organisations syndicales lors de la RPN du 11 mai 2010, les branches famille, maladie et recouvrement présentaient à nouveau leurs projets d'avenants 2010 à l'accord d'intéressement le 25 mai.

INTERESSEMENT

Si les autres branches présentaient un document relativement accessible et court, l'assurance maladie s'est montrée digne de la palme que nous lui avons décernée, avec un document de 41 pages sans compter les annexes !

Reconnaissons toutefois que le SNFOCOS a été entendu puisque sur le fameux objectif dédié aux projets immobiliers des Ugecam, le scoring a été baissé de moitié ! Par contre, les nouvelles propositions tiennent toujours de l'usine à gaz !

A la question de la situation des collègues transférés dans les Agences Régionales de Santé au regard de l'intéressement, l'UCanss précise qu'ils percevront bien une prime d'intéressement. Son montant sera calculé sur le montant moyen de celui de la branche maladie. Dont acte.

Alain POULET
Secrétaire Général

Les paradoxes de l'employeur

Lors de la réunion paritaire du 18 mai dernier, l'employeur a présenté une version mise à jour du projet de protocole d'accord relatif à la formation professionnelle. Ce texte, qui prétend fournir un cadre exhaustif à la mise en œuvre d'une politique cohérente de formation professionnelle ne peut que susciter un certain nombre d'interrogations sur les arrières pensées de l'employeur.

Sur le fond, il n'est toujours pas question d'appliquer l'axiome fondamental : une formation, une qualification, un emploi et une rémunération en conséquence. C'est toujours une position de principe de l'employeur. Il en est de même pour le tutorat qui fait l'objet d'une prime (à définir) pour solde de tout compte. On soulignera également que pour les modalités d'application de ce texte fort volumineux, c'est-à-dire les conséquences concrètes, il est renvoyé à la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP), en clair, au bon vouloir de l'employeur.



Lors du débat, il a été question du devenir du Fonds d'Assurance Formation qui est l'organisme paritaire collecteur propre aux organismes de Sécurité sociale. Du fait de l'évolution de la réglementation qui fixe un seuil minimum de collecte (100 millions d'euro), le FAF Sécurité sociale est condamné à fusionner avec un autre organisme similaire. L'enjeu n'est pas neutre car le FAF permet de conserver les fonds mutualisés de la formation professionnelle au sein de l'institution.

Pour rester dans un tel cadre, on pourrait imaginer de négocier un rapprochement avec un organisme de même nature ce qui offrirait l'opportunité de conserver ces avantages en tout ou partie. Visiblement, cette option est écartée à priori par l'UCANSS qui s'oriente vers la fusion dans un organisme interprofessionnel. Dans la pratique, le choix est limité et ces organismes sont souvent régionaux.

Un tel choix ne serait pas sans conséquences car cela revient à décider d'abandonner la quasi-totalité des fonds mutualisés. Il faut rappeler qu'en pratique, le FAF a permis aux petits organismes d'offrir à leurs salariés des formations conséquentes. C'est aussi le FAF qui a financé les formations nécessaires aux personnels des établissements pour obtenir l'accréditation indispensable à leur survie. Si l'employeur persiste dans cette voie, il fait un choix politique qui n'est pas anodin.

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner que ce débat de fond n'ait pas déjà été ouvert lors des nombreuses réunions paritaires nationales consacrées à la formation professionnelle. Le calendrier étant ce qu'il est, on peut penser qu'il s'agit de mettre les organisations syndicales nationales devant le fait accompli. La même question se pose quant à la remise en cause partielle de l'article 17 ; Veut-on progressivement constituer une population salariée hors du champ de la Convention Collective Nationale ? L'ambiguïté est loin d'être dissipée. Pour toutes ces raisons, il se dégage là aussi l'impression désagréable que l'employeur a choisi d'avancer masqué.

Gino Sandri
Secrétaire national

4 Juin
Réunion Régionale
Snfocos Bordeaux

8 juin
RPN FP

9 juin
Réunion Régionale
Snfocos Montpellier

14 juin
RPN Diversité

18 juin
INC Retraite

Grève interprofessionnelle et Manifestation nationale à Paris

ACTION SYNDICALE

15 juin 2010

Manifestation
nationale à Paris

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière réuni les 5 et 6 mai 2010, appelle l'ensemble des salariés des secteurs de son périmètre : Sécurité sociale, Banques, Pôle Emploi, Mutualité, Assurances, Commerce, Caisses de retraite, Clercs et employés du notariat, Prestataires de services, Presse, Edition, Publicité, Casinos, VRP ... à se mettre en grève le 15 juin prochain afin de participer massivement à la manifestation nationale lancée par la Commission Exécutive de Force Ouvrière.

Cet appel s'adresse à tous les salariés et membres des organisations qui souhaitent agir efficacement en faveur du progrès social et contre toute forme de régression.

Les prémices du débat sur le dossier des retraites portent les germes d'un recul social sans précédent : allongement de la durée de cotisation, report de l'âge de départ en retraite à 60 ans et remise en cause du code des pensions de la fonction publique.

S'y ajoutent les mesures gouvernementales que l'on peut qualifier de cure d'austérité à l'image de ce qui vient d'être décidé en Grèce, en Espagne, au Portugal...

Ce « tour de vis » supplémentaire des dépenses publiques se fera au détriment des acquis sociaux et des droits des salariés, au premier rang duquel nous trouvons la protection sociale, retraite en tête.

Il est inacceptable que les salariés, retraités et chômeurs payent la crise à la fois en matière d'emploi, de salaire, de protection sociale, puis de retraite.

Seul le rapport de force par la grève peut aujourd'hui obliger le gouvernement et le patronat à renoncer à faire payer la facture de la crise aux salariés, retraités et chômeurs de notre pays.

C'est pourquoi le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres appelle tous ses syndicats, sections syndicales et l'ensemble de ses adhérents et militants à se mobiliser et à tout mettre en œuvre, afin d'assurer le plein succès de la journée de grève et de manifestation du 15 juin 2010.

Paris, le 17 mai 2010

Serge LEGAGNOA
Secrétaire Général
Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière



INFORMATION CONFEDERALE

Concertation Retraites

Poursuivant ses concertations, Eric WOERTH, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, accompagné de Georges TRON, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et assisté de son Cabinet a reçu une délégation de la Confédération FORCE OUVRIERE conduite par Jean-Claude MAILLY.

Le compte-rendu de cette réunion est disponible tant sur le site Snfocos.org que sur le site www.force-ouvriere.fr

FO s'oppose à un plan de rigueur sur les dépenses de santé

INFORMATION CONFEDERALE

suite

La confédération Force Ouvrière s'oppose à l'inflexion de l'ONDAM à 2,9% en 2011 puis à 2,8% en 2012. Fo s'étonne que le vieillissement de la population puisse servir de prétexte à des remises en causes structurelles de l'assurance vieillesse mais qu'il n'en soit tenu aucun compte dans l'évolution des dépenses de santé. FO considère que l'objectif est irréaliste et porteur d'injustice, compte tenu également de l'engagement de revaloriser en 2011 la consultation des généralistes à 23 euros.

Le manque de sincérité dans la fixation de l'ONDAM a conduit le Gouvernement à prendre des mesures telles que les franchises médicalisées dès lors que les objectifs n'ont que rarement pu être respectés. A ce titre, il semble d'ailleurs incohérent que le Président de la République puisse annoncer qu'il souhaite associer le comité d'alerte à la construction de l'ONDAM et annoncer dès le 20 mai 2010 les taux de progression de celui-ci pour les deux années à venir.

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'une nouvelle injustice sociale. Le déficit de la sécurité sociale ne pourra être résorbé qu'en activant le levier des recettes. La politique de limitation de dépenses a aujourd'hui atteint ses limites et de nouvelles restrictions ne se feront qu'au détriment des assurés sociaux, de la médecine de ville et de l'hôpital.

FO exige que de nouvelles sources de financement soient allouées à la sécurité sociale, notamment par une plus forte taxation des revenus du capital, afin de faire face à un déficit de plus de 30 milliards d'euros.

Paris, le 25 mai 2010

Jean-Marc BILQUEZ
Secrétaire Confédéral